



VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO... VEILLE ... INFO ... VEILLE ... INFO ... VEILLE

Date : 14 octobre 2013 : **Le nouveau portail "guichet-entreprises.fr"**

Source de l'information : *la Rédaction de Net-iris le 10/10/2013 (Extraits)*

Le nouveau portail "guichet-entreprises.fr" a été lancé pour répondre davantage aux besoins des créateurs d'entreprises.

Destiné à faciliter **la vie** des entrepreneurs, **le nouveau site "guichet-entreprises.fr"** qui remplace celui créé en 2010, a été mis en place. Il est le résultat du travail du **Groupe d'intérêts public "guichet entreprise"**, et a été officiellement lancé par **Sylvia Pinel**, la Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme.

Le site a un **but principal** d'éviter à l'entrepreneur qui crée son entreprise d'avoir à effectuer de **multiples démarches**, souvent perçues comme compliquées. En effet, **l'immatriculation** de la société, les **demandes d'autorisations**, les **déclarations...** doivent normalement se faire auprès d'**organismes différents**.

Sur le site, la création de l'entreprise s'effectue en seulement **4 étapes** :

- la création de son **espace personnel** ;
- la **création de l'entreprise** elle même, qu'il s'agisse d'une **entreprise individuelle** ou d'une **société** ;
- la **demande d'autorisation** ou **déclaration préalable**, qui peut être effectuée pour certaines **activités réglementées** ;
- la **validation générale** du dossier.
-

La simplification des services devrait permettre une hausse des créations d'entreprises, à la suite de la mise en ligne du nouveau portail.